



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

BRP PUBLIE LES RÉSULTATS DE SON TROISIÈME TRIMESTRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020



En septembre dernier, BRP a lancé le Can-Am Defender PRO HD10 avec une boîte de chargement multifonction de six pieds au Club BRP 2020 à Las Vegas. © BRP 2019

Faits saillants du trimestre vs T3 de l'AF2019 :

- Les ventes au détail de BRP dans la catégorie sports motorisés en Amérique du Nord ont connu une hausse de 24 % au cours du trimestre avec une augmentation de la vente au détail des véhicules côte à côte de plus de 30 %.
- Les revenus ont totalisé 1 643,6 millions de dollars, soit une augmentation de 249,4 millions de dollars, ou 17,9 %.
- La marge brute a totalisé 441,9 millions de dollars, ce qui représente 26,9 % des revenus, soit une augmentation de 85,1 millions de dollars.
- Le bénéfice net s'est chiffré à 135,3 millions de dollars, soit une augmentation de 45,1 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué par action de 1,49 \$, en hausse de 0,57 \$ par action, ou 62,0 %.
- Le bénéfice net normalisé¹ a totalisé 136,7 millions de dollars, soit une augmentation de 33,8 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué par action normalisé¹ de 1,51 \$, en hausse de 0,47 \$ par action, ou 45,2 %.
- Le BAIIA normalisé¹ s'est chiffré à 268,2 millions de dollars, ce qui représente 16,3 % des revenus, soit une hausse de 65,0 millions de dollars, ou 32,0 %.
- Augmentation de la prévision de bas de fourchette pour les perspectives financières de fin d'année avec une croissance du BPA normalisé de 19 % à 23 % comparativement à l'année dernière.

De plus, au cours du trimestre terminé le 31 octobre 2019 :

- La Société a complété son acquisition de Telwater Pty Ltd, un fabricant australien vendant des bateaux sous des marques comme Quintrex, Stacer et Savage.
- La Société a dévoilé au public six différents concepts de véhicules électriques.

[1] Se reporter à la section « Mesures non définies par les IFRS ».

Valcourt, Québec, 27 novembre 2019 – BRP Inc. (TSX:DOO; NASDAQ:DOOO) a publié aujourd'hui ses résultats financiers pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 31 octobre 2019. Notez qu'à moins d'indication contraire, toutes les données sont en dollars canadiens. Les résultats financiers complets sont disponibles sur [Sedar](#), ainsi que sur la section [Rapports trimestriels](#) du site web de BRP.

« Nous avons une fois de plus enregistré une solide performance financière et le meilleur troisième trimestre que nous ayons connu jusqu'à présent. Notre industrie se porte bien au niveau mondial et nous continuons de la surpasser avec une croissance à deux chiffres. Nos excellents résultats du troisième trimestre nous permettent d'augmenter nos prévisions de BPA normalisés sur l'ensemble de l'exercice, avec une croissance attendue de 19 % à 23 % », a déclaré José Boisjoli, président et chef de la direction. « Grâce à la robustesse de notre stratégie et de l'exécution sans faille de nos employés, nous sommes sur la bonne voie pour enregistrer les meilleurs résultats de l'industrie de l'année financière 2020. Nos efforts portent fruits et nous n'avons pas l'intention de ralentir », a-t-il ajouté.

Faits saillants du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 octobre 2019

Les **revenus** ont augmenté de 249,4 millions de dollars, ou 17,9 %, pour se chiffrer à 1 643,6 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 31 octobre 2019, comparativement à 1 394,2 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2018. L'augmentation des revenus découle principalement de la hausse des ventes en gros de produits toutes saisons et de produits saisonniers

Les ventes au détail de véhicules récréatifs motorisés et de moteurs hors-bord de la Société en Amérique du Nord ont augmenté de 21 % pour le trimestre terminé le 31 octobre 2019 par rapport au trimestre terminé le 31 octobre 2018. L'augmentation est attribuable aux produits toutes saisons et aux motoneiges.

La **marge brute** a augmenté de 85,1 millions de dollars, ou 23,9 %, pour se chiffrer à 441,9 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 31 octobre 2019, comparativement à 356,8 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2018. Cette augmentation de la marge brute comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 4 millions de dollars. Le pourcentage de marge brute a augmenté de 130 points de base, passant de 25,6 % pour le trimestre terminé le 31 octobre 2018 à 26,9 %. L'augmentation de 130 points de base est principalement attribuable à la hausse du volume de ventes de produits toutes saisons et de motomarines et à une composition favorable des ventes de motoneiges et de VCC. L'augmentation a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts du programme de vente et la hausse des coûts des matières et des coûts de production.

Les **charges d'exploitation** ont augmenté de 34,2 millions de dollars, ou 17,1 %, pour atteindre 233,9 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 31 octobre 2019, comparativement à 199,7 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2018. Cette augmentation est principalement attribuable aux investissements continus dans les produits.

Les **revenus** ont augmenté de 698,9 millions de dollars, ou 18,7 %, pour se chiffrer à 4 436,8 millions de dollars pour la période de **neuf mois** terminée le 31 octobre 2019, comparativement à 3 737,9 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2018. L'augmentation des revenus découle principalement de la hausse des ventes en gros de produits toutes saisons et à une fluctuation favorable de 22 millions de dollars des taux de change.

Les ventes au détail de véhicules récréatifs motorisés et de moteurs hors-bord de la Société en Amérique du Nord ont augmenté de 13 % pour la période de **neuf mois** terminée le 31 octobre 2019, par rapport à la période de neuf mois terminée le 31 octobre 2018, essentiellement en raison d'une augmentation des ventes de produits toutes saisons, contrebalancée en partie par la baisse des ventes au détail de moteurs hors-bord.

La **marge brute** a augmenté de 151,8 millions de dollars, ou 16,5 %, pour se chiffrer à 1 070,3 millions de dollars pour la période de **neuf mois** terminée le 31 octobre 2019, comparativement à 918,5 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2018. Le pourcentage de marge brute a diminué de 50 points de base, passant de 24,6 % pour la période de neuf mois terminée le 31 octobre 2018 à 24,1 %. La diminution est principalement attribuable à la hausse des coûts des matières et des coûts de production et de distribution ainsi qu'à la hausse des coûts du programme de vente, facteurs contrebalancés en partie par une hausse du volume de ventes de produits toutes saisons et la composition favorable des ventes de produits saisonniers.

Les **charges d'exploitation** ont augmenté de 91,0 millions de dollars, ou 15,9 %, pour atteindre 663,4 millions de dollars pour la période de **neuf mois** terminée le 31 octobre 2019, comparativement à 572,4 millions de dollars pour la période de neuf mois terminée le 31 octobre 2018. L'augmentation est principalement attribuable au soutien au lancement de divers produits tels que le *Can-Am Ryker*, aux investissements continus dans les produits, aux coûts liés à la modernisation des systèmes informatiques, et aux charges d'exploitation additionnelles découlant de l'acquisition de sociétés dans le secteur Groupe marin, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des charges au titre de la rémunération variable des employés.

Données sur le bénéfice net

	Trimestres terminés les		Périodes de neuf mois terminées les	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2019	31 octobre 2018
(en millions de dollars canadiens)				
Revenus par catégorie				
Groupe sports motorisés				
Produits toutes saisons	725,0 \$	562,4 \$	2 086,6 \$	1 643,0 \$
Produits saisonniers	554,8	490,9	1 358,7	1 225,9
PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM	225,7	201,8	584,4	504,8
Groupe marin	138,1	139,1	407,1	364,2
Total des revenus	1 643,6	1 394,2	4 436,8	3 737,9
Coût des ventes	1 201,7	1 037,4	3 366,5	2 819,4
Marge brute	441,9	356,8	1 070,3	918,5
<i>En pourcentage des revenus</i>	26,9 %	25,6 %	24,1 %	24,6 %
Charges d'exploitation				
Vente et marketing	104,6	86,8	293,6	248,8
Recherche et développement	60,3	51,6	173,7	158,2
Frais généraux et administratifs	70,3	58,0	188,4	155,8
Autres charges (revenus) d'exploitation	(1,3)	3,3	7,7	9,6
Total des charges d'exploitation	233,9	199,7	663,4	572,4
Bénéfice d'exploitation	208,0	157,1	406,9	346,1
Frais financiers nets	23,8	16,9	64,1	54,7
Perte de change sur la dette à long terme	—	10,2	0,4	69,0
Bénéfice avant impôt	184,2	130,0	342,4	222,4
Charge d'impôt	48,9	39,8	90,0	77,8
Bénéfice net	135,3 \$	90,2 \$	252,4 \$	144,6 \$
Montant attribuable aux actionnaires	134,6 \$	90,3 \$	253,0 \$	144,3 \$
Montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(0,3) \$	(0,1) \$	(0,6) \$	0,3 \$
BAIIA normalisé¹	268,2 \$	203,2 \$	582,6 \$	474,0 \$
Bénéfice net normalisé¹	136,7 \$	102,9 \$	258,2 \$	222,8 \$

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

PORTRAIT DU TRIMESTRE PAR SECTEUR

Groupe sports motorisés

Produits toutes saisons

Les revenus tirés des produits toutes saisons ont augmenté de 162,6 millions de dollars, ou 28,9 %, pour se chiffrer à 725,0 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2019, comparativement à 562,4 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2018. L'augmentation tient principalement à la hausse du volume des ventes de VCC et au lancement du Can-Am Ryker.

Les ventes au détail de produits toutes saisons en Amérique du Nord ont augmenté d'un niveau de pourcentage se situant dans le haut de la tranche de 20 pour cent à 30 pour cent par rapport au trimestre terminé le 31 octobre 2018.

Produits saisonniers

Les revenus tirés des produits saisonniers ont augmenté de 63,9 millions de dollars, ou 13,0 %, pour se chiffrer à 554,8 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2019, comparativement à 490,9 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2018. L'augmentation tient à une composition favorable des ventes de motoneiges et à la hausse du volume des ventes de motomarines et de motoneiges.

Les ventes au détail de produits saisonniers en Amérique du Nord ont augmenté d'un niveau de pourcentage se situant dans le haut de la tranche de 10 pour cent à 20 pour cent, par rapport au trimestre terminé le 31 octobre 2018.

PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM^[1]

Les revenus tirés des PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM ont augmenté de 24,4 millions de dollars, ou 12,1 %, pour se chiffrer à 226,6 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2019, comparativement à 202,2 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2018. L'augmentation est essentiellement attribuable à la hausse du volume de ventes de pièces et d'accessoires pour les VCC.

Groupe marin^[1]

Les revenus tirés du secteur Groupe marin ont diminué de 3,4 millions de dollars, ou 2,3 %, pour se chiffrer à 142,4 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2019, comparativement à 145,8 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2018. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse du volume de ventes de moteurs hors-bord, essentiellement contrebalancée par les revenus additionnels provenant de l'acquisition de Telwater.

Les ventes au détail de moteurs hors-bord en Amérique du Nord ont diminué d'un niveau de pourcentage se situant dans le bas de la tranche de 10 pour cent à 20 pour cent, par rapport au trimestre terminé le 31 octobre 2018.

DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,10 \$ par action à l'intention des porteurs d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne. Le dividende sera payé le 10 janvier 2020 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 27 décembre 2019. Le versement de chaque dividende trimestriel est assujéti à la déclaration de celui-ci par le conseil d'administration. Le montant réel, la date de déclaration, la date d'inscription et la date de versement de chaque dividende trimestriel sont déterminés au gré du conseil d'administration.

^[1] Inclut les transactions intersectorielles

Perspectives pour l'année financière 2020

Le tableau ci-dessous présente les cibles financières de BRP pour l'année financière 2020 reflétant l'adoption de la norme IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), en vigueur depuis le 1^{er} février 2019. En vertu de la norme IFRS 16, les charges de location opérationnelles sont comptabilisées en tant que charge d'amortissements et charge d'intérêts plutôt qu'en charge d'exploitation dans le BAIIA^[1] normalisé. Aucun retraitement de périodes antérieures n'a été effectué.

Les cibles financières ont été ajustées comme suit :

Éléments financiers	AF19	Perspectives AF20 ^[3] vs AF19
Revenus		
Produits toutes saisons	2 240,6 \$	Hausse de 20 % à 22 % (hausse précédente de 16 % à 19 %)
Produits saisonniers	1 803,5 \$	Hausse de 3 % à 5 % (hausse précédente de 2 % à 5 %)
PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM	707,5 \$	Hausse de 7 % à 10 % (hausse précédente de 5 % à 9 %)
Marin	492,2 \$	Hausse de 14 % à 19 % (hausse précédente de 17 % à 22 %)
Revenus totaux de la Société	5 243,8 \$	Hausse de 12 % à 14 % (hausse précédente de 10 % à 13 %)
BAIIA normalisé^[1]	655,9 \$	Hausse de 21,5 % à 23,0 % (hausse précédente de 21 % à 23 %)
Taux d'imposition effectif ^{[1][2]}	25,5 %	26,5 % à 27,0 %
Bénéfice dilué par action normalisé^[1]	3,10 \$	Hausse de 19 % à 23 % (3,70 \$ à 3,80 \$) (précédemment 3,65 \$ à 3,80 \$)
Bénéfice net	227,3	350 M\$ à 370 M\$ (basé sur une perte de change sur la dette à long terme et dettes de location de 0,5 M\$)

Autres cibles

- Basé approximativement sur une **charge d'amortissement de ~235 M\$** (hausse comparativement à ~231 M\$) comparé à 176 M\$ pour l'AF19, **~87 M\$ en frais financiers nets normalisés** (baisse comparativement à ~89 M\$) et **~94,0 M d'actions** (baisse comparativement à 94,3 M d'actions).
- Basé approximativement sur une dépense d'**immobilisation de ~360 M\$ à 370 M\$ pour l'AF20** comparé à 299 M\$ pour l'AF19.

[1] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

[2] Taux d'imposition effectif calculé en fonction d'un bénéfice normalisé avant impôt.

[3] Se reporter à la Mise en garde concernant les énoncés prospectifs à la fin de ce communiqué pour un résumé des principales hypothèses et des facteurs de risque importants liés aux perspectives pour l'AF20.

Les perspectives ci-dessus ont été établies à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses liées à l'économie, au marché et à son exploitation que la Société a effectué en préparant ses cibles financières pour l'année fiscale 2020, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la fluctuation des taux de change, la concurrence et les lois fiscales applicables aux activités de la Société. La Société a formulé un certain nombre d'hypothèses liées à l'économie, au marché et à son exploitation dans la préparation et la formulation des énoncés prospectifs. La Société prévoit une croissance raisonnable du secteur, d'un niveau de pourcentage stable à un niveau se situant dans le haut de la tranche de 1 à 10 pour cent; des gains de parts de marché modérés en ce qui a trait aux produits toutes saisons et aux produits saisonniers et une part de marché stable dans le secteur Groupe marin. La Société prévoit également une légère hausse des taux d'intérêt, la stabilité des devises près des niveaux actuels et un taux d'inflation conforme aux prévisions des banques centrales au sein des pays dans lesquels la Société exerce ses activités. La Société tient à rappeler que les hypothèses utilisées pour préparer les prévisions pour l'AF20, bien qu'elles soient considérées raisonnables au moment où elles ont été établies, pourraient s'avérer incorrectes ou inexactes. Les prévisions ci-dessus ne tiennent pas compte non plus de l'incidence que pourraient avoir d'éventuels éléments non récurrents ou exceptionnels ou de nouvelles ententes commerciales importantes, cessions, fusions, acquisitions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions susceptibles d'être annoncées ou de se produire après le 26 novembre 2019. L'incidence financière de telles transactions et de tels éléments non récurrents ou exceptionnels peut être complexe et dépend des faits qui se rattachent à chacun d'entre eux. Nous ne pouvons donc décrire l'incidence prévue de façon complète ou la présenter de la manière dont nous présentons les risques connus auxquels sont exposées nos activités. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de nos attentes énoncées dans le présent communiqué de presse. Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la rubrique Mise en garde concernant les énoncés prospectifs.

Conférence téléphonique et webdiffusion

Aujourd'hui, à 9 h (HNE), BRP Inc. tiendra [une conférence téléphonique et une webdiffusion](#) en anglais seulement sur les résultats financiers de son troisième trimestre de l'année financière 2020. La conférence sera animée par José Boisjoli, président et chef de la direction, et par Sébastien Martel, chef de la direction financière. Pour écouter la conférence téléphonique (événement 4313848), composez le 514-392-0235 or 1-800-377-0758 (sans frais en Amérique du Nord). [Cliquez ici pour les numéros d'accès international.](#)

Le rapport de gestion, les états financiers et la présentation de la webdiffusion sur les résultats du troisième trimestre de l'exercice financier 2020 de la Société sont disponibles sur la section [Rapports trimestriels](#) du site web de BRP.

À propos de BRP

Nous sommes un chef de file mondial dans l'industrie des véhicules de sports motorisés, des systèmes de propulsion et des bateaux; notre succès repose sur plus de 75 ans d'ingéniosité et sur une attention particulière portée à notre clientèle. Notre gamme de produits de pointe et distinctive comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules hors route et sur route Can-Am, les bateaux Alumacraft, Manitou, Quintrex, Stacer et Savage,

les systèmes de propulsion marine Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et avions de loisir. Nous complétons nos gammes de produits avec des pièces, des accessoires et vêtements afin d'améliorer pleinement l'expérience de conduite. Avec des ventes annuelles de 5,2 milliards de dollars canadiens provenant de plus de 120 pays, notre main-d'œuvre mondiale compte plus de 13 000 personnes ingénieuses et motivées.

www.brp.com
[@BRPnouvelles](#)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Can-Am, Rotax, Evinrude, Alumacraft, Manitou, Quintrex, Stacer et Savage et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué, y compris les énoncés se rapportant à nos perspectives pour l'année financière 2020 (notamment les revenus, le BAIIA normalisé, le taux d'imposition effectif, le bénéfice normalisé par action, le bénéfice net, la charge d'amortissement, les frais de financement net ajustés et la dépense d'immobilisation), la déclaration et paiement de dividendes, la capacité de la Société d'atteindre ses perspectives pour l'année financière 2020, ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis », « estimer », « perspectives », « prévisions », « projets », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et sont fondés sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières que la Société a établies à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qu'elle croit pertinents et raisonnables dans les circonstances, mais rien ne garantit que ces hypothèses se concrétiseront ni que les cibles d'affaires, les objectifs et les plans d'affaires et les priorités stratégiques seront atteints. Les principales hypothèses ayant servi à formuler les énoncés prospectifs sont décrites ci-après.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

La Société a formulé un certain nombre d'hypothèses liées à l'économie, au marché et à son exploitation lors de la préparation perspectives pour l'année financière 2020 y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la fluctuation des taux de change, la concurrence et les lois fiscales applicables aux activités de la Société. La Société a formulé un certain nombre d'hypothèses liées à l'économie, au marché et à son exploitation dans la préparation et la formulation des énoncés prospectifs. La Société suppose une croissance raisonnable du secteur, d'un niveau de pourcentage se situant dans le haut de la tranche de 1 à 10 pour cent, des gains de parts de marché modérés dans les produits toutes saisons et les produits saisonniers et une part de marché constante pour le Groupe marin. La Société suppose également une légère hausse des taux d'intérêt, la stabilité des devises près des niveaux actuels et un taux d'inflation conforme aux prévisions des banques centrales au sein des pays dans lesquels la Société exerce ses activités.

En outre, de nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels de la Société ou les événements ou faits nouveaux à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants, qui sont analysés plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de sa plus récente notice annuelle déposée auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (disponible à <https://sedar.com/>) et auprès du formulaire 40-F de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à www.sec.gov); l'incidence de conditions économiques défavorables sur les dépenses à la consommation; le fléchissement de l'acceptation sociale des produits de la Société; la fluctuation des taux de change; les niveaux d'endettement élevés; l'indisponibilité de capitaux supplémentaires; les conditions météorologiques défavorables; les fluctuations saisonnières des ventes; incapacité

de se conformer aux lois qui portent sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement et la pollution par le bruit ; l'importance des frais fixes ; l'incapacité de concessionnaires et de distributeurs d'obtenir un accès convenable à du capital ; la survenance de difficultés d'approvisionnement, la résiliation ou l'interruption des ententes d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matériaux ; la concurrence que subissent les gammes de produits de la Société ; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de croissance ; les ventes et les activités internationales ; la défaillance de systèmes de technologie de l'information ou une atteinte à la sécurité ; l'incapacité à maintenir un système efficace de contrôle interne à l'égard de l'information financière et à produire en temps opportun des états financiers exacts ; la perte de hauts dirigeants ou d'employés qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques ; l'incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et les marques de commerce ; les réclamations importantes liées aux produits ; les réclamations liées à la garantie des produits ou les rappels de produits qui donnent lieu à des réparations ou à des remplacements importants de produits ; la dépendance envers un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants ; l'incapacité à assurer une bonne gestion des niveaux des stocks ; la violation de droits de propriété intellectuelle et tout litige connexe ; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de fabrication ; les clauses restrictives contenues dans des accords de financement ou d'autres contrats importants ; la modification des lois fiscales ou l'existence d'obligations fiscales imprévues ; la détérioration des relations entretenues avec les employés ; le passif des régimes de retraite ; les catastrophes naturelles ; la non-souscription d'une assurance convenable ; la volatilité du cours des actions à droit de vote subalterne de BRP ; l'exercice d'activités par l'intermédiaire de filiales ; l'influence notable de Beaudier inc. et 4338618 Canada inc. (collectivement le « **groupe Beaudier** ») ainsi que Bain Capital Luxembourg Investments S. à r. l. (« **Bain Capital** ») ; les ventes futures d'actions de BRP par le groupe Beaudier, Bain Capital ou des administrateurs, des dirigeants ou des membres de la haute direction de la Société. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société ; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse sont effectués à la date de parution de ce communiqué et BRP n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser quelconque énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou de changements de situations ou autrement, sauf si elle y est tenue par les lois applicables. Si BRP décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'elle fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Le présent communiqué renvoie à certaines mesures non définies par les normes IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les normes IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures conformes aux normes IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni en remplacement de l'analyse de l'information financière de la Société présentée en vertu des normes IFRS. La Société utilise des mesures non conformes aux normes IFRS, y compris le BAIIA normalisé, le bénéfice net normalisé, la charge d'impôt normalisée, le taux d'imposition effectif normalisé, le bénéfice de base normalisé par action et le bénéfice dilué normalisé par action.

Le BAIIA normalisé est présenté afin d'aider les investisseurs à évaluer la performance financière des activités d'exploitation de la Société sur une base continue en excluant certains éléments hors trésorerie, comme la charge d'amortissement, la charge de perte de valeur et le gain ou la perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains de la Société. D'autres éléments, comme les coûts de restructuration et les frais connexes à l'acquisition, pourraient également être exclus du bénéfice net lors du calcul du BAIIA normalisé étant donné qu'ils sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société. Le bénéfice net normalisé, la charge d'impôt normalisée, le taux d'imposition effectif normalisé, le bénéfice de base normalisé par action et le bénéfice dilué normalisé par action tiennent compte, en plus de la performance financière des activités d'exploitation, de l'incidence des activités d'investissement, des activités de financement et de l'impôt sur le résultat sur les résultats financiers de la Société. La Société est d'avis que les mesures non définies par les normes IFRS constituent des mesures additionnelles importantes de la performance financière, car elles éliminent les éléments qui

ont moins d'incidence sur la performance financière de la Société, faisant ainsi ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières définies par les normes IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non définies par les normes IFRS dans leur évaluation des émetteurs, dont une grande partie utilise des mesures semblables dans la présentation de ses résultats. La direction utilise aussi des mesures non définies par les normes IFRS afin de faciliter les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation annuels, d'évaluer la capacité de la Société à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement, et également à titre de composante dans le calcul de la rémunération incitative à court terme des employés de la Société. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non définies par les normes IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables à des mesures désignées de façon semblable présentées par d'autres sociétés.

Le BAIIA normalisé s'entend du bénéfice net avant les frais financiers, les produits financiers, la charge (l'économie) d'impôt, la charge d'amortissement et les éléments normalisés. Le bénéfice net normalisé s'entend du bénéfice net avant les éléments normalisés ajustés pour tenir compte de l'incidence fiscale sur ces éléments. La charge d'impôt normalisée s'entend de la charge d'impôt ajustée pour tenir compte de l'incidence fiscale sur les éléments normalisés et pour exclure certains éléments d'impôts spécifiques. Le taux d'imposition effectif normalisé est fondé sur le bénéfice net normalisé avant la charge d'impôt normalisée. Le bénéfice normalisé par action – de base et le bénéfice normalisé par action – dilué sont respectivement calculés en divisant le bénéfice net normalisé par le nombre moyen pondéré d'actions – de base et le nombre moyen pondéré d'actions – dilué. La Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Principales données financières consolidées » du rapport de gestion pour connaître les rapprochements entre le BAIIA normalisé et le bénéfice net normalisé présentés par la Société et les mesures définies par les normes IFRS les plus directement comparables.

Tableau de rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le bénéfice net et le bénéfice net normalisé¹ et le rapprochement entre le bénéfice net et le BAIIA normalisé¹.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les		Périodes de neuf mois terminées les	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Bénéfice net	135,3 \$	90,2 \$	252,4 \$	144,6 \$
Éléments normalisés				
Perte de change sur la dette à long terme et les obligations locatives	0,1	10,2	0,5	69,0
Coûts de transaction et autres charges connexes ²	0,6	0,5	2,3	1,7
Coûts de restructuration et coûts connexes ³	0,1	0,1	2,0	0,9
Perte découlant d'un litige ⁴	—	0,3	0,4	1,1
Coûts de transaction sur la dette à long terme	—	—	—	8,9
Gains au titre des services passés liés aux régimes de retraite	—	—	—	(1,4)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	1,1	0,5	2,4	0,5
Autres éléments	—	1,9	—	1,1
Ajustement au titre de l'impôt	(0,5)	(0,8)	(1,8)	(3,6)
Bénéfice net normalisé¹	136,7	102,9	258,2	222,8
Charge d'impôt normalisée ¹	49,4	40,6	91,8	81,4
Frais financiers ajustés ^{1, 5}	24,1	17,3	66,0	48,1
Produits financiers ajustés ^{1, 5}	(0,3)	(0,4)	(1,9)	(1,5)
Dotation à l'amortissement ajustée ^{1, 6}	58,3	42,8	168,5	123,2
BAIIA normalisé¹	268,2 \$	203,2 \$	582,6 \$	474,0 \$

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

² Coûts liés aux regroupements d'entreprises.

³ La Société procède, de temps à autre, à des activités de restructuration et de réorganisation afin d'améliorer sa flexibilité et son efficacité. Les coûts liés à ces activités sont principalement composés de coûts au titre des indemnités de départ et de salaires au titre du maintien en poste du personnel.

⁴ La Société est partie à des litiges concernant des violations de brevets avec l'un de ses concurrents.

⁵ Ajustés en fonction des coûts de transaction sur la dette à long terme et des gains et des pertes comptabilisés en résultat net relativement à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

⁶ Ajustée en fonction de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises au moyen de regroupements d'entreprises.

-30-

Demande média :

Elaine Arsenault
Conseillère principale,
Relations avec les médias
Tél. : 514-238-3615
medias@brp.com

Relations avec les investisseurs :

Philippe Deschênes
Chef de service, Trésorerie
et Relations Investisseurs
Tél. : 450 532-6462
philippe.deschenes@brp.com